

Composition des jurys d'examen

Année universitaire 2025-2026

- VU** les articles L. 612-5, L. 613-1 et L. 712-2 du Code de l'éducation ;
- VU** le décret du 17 décembre 1933 relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;
- VU** la circulaire n°2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- VU** le décret n° 2022-732 du 27 avril 2022 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire et à l'attribution du grade de master ;
- VU** l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire, et notamment son article 33 ;
- VU** la délibération n°CFVU 2024-004 du 19 septembre 2024 portant notamment sur le règlement des études et des examens de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-président·e·s en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** la délibération n°CFVU n°2025-005 en date du 18 septembre 2025 portant sur les modalités de contrôle de connaissances et de compétences de Master ;
- VU** les propositions du Directeur de l'UFR de Médecine ;

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys d'examen

Les jurys d'examen d'infirmier de bloc opératoire sont composés des personnes désignées ci-après :

Président·e : Mehdi OUAISSI

Chirurgien PU/PH, UFR de médecine et CHU de Tours

Membres : Guillaume BACLE

Chirurgien participant à la formation, PU-PH, UFR de médecine et CHU de Tours

Dominique BARTHÉLÉMY

Directrice de l'institut de formation d'infirmiers de bloc opératoire, IFPM Orléans

Anne BENCTEUX	Conseillère pédagogique régionale, représentante du directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire
Christine GIRAULT	Directrice d'école d'infirmiers de bloc opératoire, IFPS Tours
Yannis FORT	Cadre de santé IBODE, responsable pédagogique infirmier de bloc opératoire diplômé d'État, IFPS Tours
Christophe HOURIOUX	Biologiste PU-PH, représentant de l'université de Tours
Valérie LEHOUX	Cadre infirmière de bloc opératoire diplômée d'État, CHU de Tours
Gwenael OLIVIER-FERNANDES	Formatrice permanente de l'école d'infirmiers de bloc opératoire, IFPM Orléans
Anthony RICHARD	Responsable pédagogique de la filière infirmier de bloc opératoire, IFPM Orléans
Olivier SAINT-MARC	Chirurgien participant à la formation, CHU Orléans
Alexandra THIBAUT	Cadre de santé IBODE, formatrice permanente de l'école d'infirmiers de bloc opératoire, IFPS Tours
Suppléant·e·s : Nicolas MICHOT	Chirurgien participant à la formation PH, CHRU de Tours
Marie-Claire DEHOUX	Infirmière de bloc opératoire diplômée d'État en exercice depuis au moins trois ans et ayant accueilli des étudiants en stage, CHU Orléans

Article 2.

Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 24 novembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,

La Vice-présidente en charge de la formation



Stéphanie CARREZ